

Aide aux mines d'or

Aussi est-ce en leur nom que je tiens à remercier les députés qui ont appuyé la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or à l'époque où cette loi coûtait cher et où les Canadiens s'imaginaient que les mines d'or ne valaient pas la peine d'être subventionnées. Je remercie les députés qui ont jugé opportun d'appuyer la loi, non pas tant pour le bien de l'industrie que pour celui de la population des centres miniers qui dépendent entièrement de l'exploitation de l'or. En maintes occasions, l'application des dispositions de cette loi s'est traduite par une plus grande expansion, et il me semble que l'exploitation des mines d'or entrera bientôt dans une nouvelle ère. Il se peut que le Canada en vienne à trouver que l'or est un métal extrêmement précieux et important, qui pourrait le placer dans une position prédominante dans les cercles internationaux et le libérer de l'obligation de chercher à vendre un métal qui se vendait \$35 sur le marché international quand il nous en coûtait près de \$50 pour le produire.

● (1540)

J'espère que les responsables qui ont voulu collaborer à l'expansion ordonnée des centres d'exploitation de l'or continueront à le faire et qu'ils intensifieront aussi leur aide à ces centres. J'espère que grâce à cette collaboration, assurée surtout par le sous-ministre des Mines, qui a accompli un excellent travail, une nouvelle expansion se produira non seulement dans l'industrie minière, mais dans les industries tertiaires qui peuvent se développer grâce au concours dont nous avons bénéficié.

Je me réjouis donc de voir adopter cette mesure législative et je prévois que la prochaine fois que j'aurai l'occasion de participer à un débat sur une loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, nous parlerons d'un or qui vaudra plusieurs centaines de dollars l'once, que son exploitation sera des plus prospères, et que nous rendrons à ces centres qui naguère étaient le centre nerveux de la plus grande partie du Canada, l'hommage qui leur est dû.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, le 29 mars, lorsqu'on a proposé la deuxième lecture de ce bill, j'ai eu l'occasion de parler en faveur d'une adoption rapide du bill, et j'ai proposé qu'il soit renvoyé au comité sans un débat trop prolongé. Je suis maintenant heureux de participer au débat à l'étape de la troisième lecture et je tiens à signaler qu'il n'a fallu que 14 jours pour lire ce bill pour la deuxième fois, le faire étudier par le comité et le renvoyer à la Chambre pour la troisième lecture. N'est-ce pas là un indice du manque de fondement de la déclaration si souvent répétée que la Chambre est victime de l'obstructionnisme? Tant que les mesures sont convenables et que les comités les étudient de façon équitable, je vous assure, monsieur l'Orateur, que les oppositionnels n'ont nullement l'intention de faire de l'obstruction.

Cependant, monsieur l'Orateur, j'ai parlé également au sujet d'un autre bill tendant à modifier une autre loi, à savoir la loi sur l'expansion des exportations, et je dois dire qu'il en est tout autrement pour ce bill-là que pour celui dont nous sommes saisis aujourd'hui. On nous a opposé les faux-fuyants, la temporisation, et la dissimulation de renseignements quand c'était possible.

[M. Peters.]

Lors de l'étude de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, la position du gouvernement a été fort bien exposée au comité, le principal témoin étant M. Drolet, sous-ministre adjoint (exploitation des minéraux au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Avant de terminer mon discours, je crois devoir rappeler certains points qui ont été soulevés au comité et à l'étape de la deuxième lecture.

Face à cette mesure, il convient de ne pas oublier qu'il s'agit d'un des cas les plus réussis où un programme gouvernemental a grandement profité à une industrie. En fait, il a non seulement profité à l'industrie, mais en encourageant la vente de l'or sur le marché ouvert, il a permis de réaliser, chaque année de 1968 à 1971, des bénéfices de plusieurs millions de dollars. Mieux encore, le Canada a eu la chance, grâce à ses réserves d'or, de profiter d'une aubaine d'un milliard de dollars à la suite de nos activités dans le domaine de l'or. Cela seul suffit à justifier la prolongation de cette loi.

Comme l'a dit le député de Timiskaming (M. Peters) nous sommes le troisième pays producteur d'or. Le numéro un est, bien sûr, la République d'Afrique du Sud et le numéro deux l'Union soviétique. Cependant notre production pourrait être accrue si certaines modifications étaient apportées à la loi. J'aimerais maintenant faire le résumé de nos cinq propositions à cet égard.

Premièrement, le gouvernement devrait envisager de prolonger cette mesure jusqu'en 1980. Cela permettrait aux mines d'or de savoir exactement, pour les sept prochaines années, l'aide qu'elles recevront sous forme de prix plancher assuré par le gouvernement si elles décident de prendre de l'expansion.

Deuxièmement, nous estimons que la modification apportée à la loi en 1963 et qui prévoit une restriction ne donnant droit à une aide, dans le cas des vieilles mines d'or, uniquement aux collectivités dont on pourrait dire qu'environ 50 p. 100 des personnes employées à la mine résidaient dans les collectivités figurant à l'annexe de la loi, est maintenant inutile et qu'il vaudrait mieux que la loi s'applique à toutes les mines d'or, qu'elles existent ou non à l'heure actuelle, ou qu'elles se trouvent ou non dans la liste figurant dans les annexes de la loi.

Troisièmement, nous estimons aussi que la formule d'aide prévue dans la loi devrait être revue afin d'augmenter le montant, ou le prix auquel elle entre en vigueur, et de le fixer à un niveau plus réaliste compte tenu de nos prix inflationnistes. Cela signifierait qu'au lieu d'appliquer la loi lorsque l'or atteint le niveau approximatif de \$49 à \$50 l'once, elle entre en vigueur à \$59 ou \$60 et nous suggérons au gouvernement d'envisager sérieusement cette proposition.

Quatrièmement, nous croyons que la loi devrait être conçue dans le but d'encourager la prospection et la recherche réelles de mines d'or au Canada. Des géologues disent qu'il y a plusieurs régions où l'on pourrait exploiter des mines d'or et moyennant des mesures législatives adéquates, entreprendre beaucoup plus rapidement des travaux de recherche et de prospection.